

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2025

CMP PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 - (N° 873)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 22

présenté par  
le Gouvernement

### ARTICLE 42

#### ÉTAT B

##### Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0	
Enseignement scolaire public du second degré	0	0	
Vie de l'élève	0	0	
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0	
Soutien de la politique de l'éducation nationale	50 000 000	0	
<i>dont titre 2</i>	50 000 000	0	
Enseignement technique agricole	0	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>50 000 000</b>		0
<b>SOLDE</b>		<b>50 000 000</b>	

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un accord est intervenu en commission mixte paritaire pour financer la création de 4 000 postes supplémentaires au sein de l'Éducation nationale.

Le Gouvernement, par cet amendement, souhaite en conséquence lever le gage proposé et rétablir 50 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement en titre 2 sur le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire ».